

Questions au Feuilleton

par votre intermédiaire, monsieur le Président, le ministre des Finances en tiendra compte.

• (1100)

LA MAJORATION PROJETÉE DU TARIF POSTAL

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter une pétition signée par 32 membres de la Société philatélique d'Oxford qui demandent humblement au Parlement de ne pas autoriser la majoration du tarif postal. Ce faisant, ils signalent à notre attention que depuis 1979, alors que l'affranchissement d'une lettre de première classe était de 17c., il y a eu de multiples majorations accompagnées de promesses d'amélioration du service, mais à leur avis ce service ne s'est pas amélioré.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a pour objet de signaler au gouvernement que sa Loi sur les brevets concernant les médicaments vendus sur ordonnance va faire augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et compromettre sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments qui lui seront prescrits. Plus particulièrement, les pétitionnaires rappellent qu'elle nuira injustement aux Canadiens dont la santé fragile nécessite l'achat constant de médicaments délivrés sur ordonnance. Les pétitionnaires qui viennent de diverses régions de l'Ontario, notamment Campbellford, Trenton, Brighton et Warkworth, exhortent le Parlement à rejeter ces propositions qui entraîneront la hausse des prix des médicaments qu'achètent les Canadiens.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, en conformité de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte quant à la forme et au contenu. Ses nombreux signataires se joignent à mes concitoyens de Transcona, Elmwood-Est, Kildonan-Est, Kildonan-Nord, St. Paul-Est et la localité de Birds Hill, dont j'ai d'ailleurs déjà présenté les pétitions, pour protester contre les changements qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les brevets concernant les médicaments vendus sur ordonnance. D'après eux, ces modifications entraîneront la hausse du prix des médicaments que doivent payer les consommateurs canadiens et compromettra sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter des médicaments d'ordonnance.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en conformité de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions. Les signataires y font savoir qu'ils s'opposent au projet du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. Ils estiment que ces changements feront augmenter le prix des médicaments délivrés sur ordonnance, ce qui nuira gravement à la capacité des Canadiens ordinaires d'acheter les médicaments qui leur seront éventuellement nécessaires. Ils prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui, bien entendu, feront augmenter le prix des médicaments pour de nombreux Canadiens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, aux termes de l'article 106 du Règlement, une pétition qui a été jugée correcte. Elle provient d'un groupe de citoyens de Winnipeg qui déclarent que le projet de loi du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance fera augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limitera dangereusement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces modifications qui auraient pour effet de faire grimper les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement) demande à présenter le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les parcs nationaux et la Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 44 et 45.